

AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX - RÉVISÉ

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 16 août 2016**, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2016

Projet de règlement adoptant un code d'éthique et de déontologie **révisé** des élus de la Ville de L'Assomption.

Ce projet de règlement vise à adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil qui soit conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1)*.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent, notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat.

Enfin, ce code a été révisé afin de prévoir que lors d'activité de financement politique, il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Ce code prévoit également les sanctions que peut entraîner tout manquement à l'une ou l'autre de ses règles.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra à la salle du conseil située au centre communautaire de la ville de L'Assomption (379, rue Dorval), le **mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30**.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement et en obtenir copie au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval à L'Assomption, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 et le **vendredi de 8 h 30 à 12 h 30**.

Donné à L'Assomption, le 17 août 2016 et publié le 23 août 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville